



Programme des Nations Unies

Distr.
GENERALE



pour l'environnement

UNEP

UNEP/FAO/PIC/INC.7/3
19 juin 2000



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Begin typing document text AFTER this box

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT PROPRE A ASSURER
L'APPLICATION DU MECANISME DE CONSENTEMENT
PREALABLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE A CERTAINS
PRODUITS CHIMIQUES ET PESTICIDES DANGEREUX QUI FONT
L'OBJET D'UN COMMERCE INTERNATIONAL

Septième session

Genève, 30 octobre - 3 novembre 2000

Point 4b) de l'ordre du jour provisoire*

APPLICATION DU MECANISME DE CONSENTEMENT PREALABLE
EN CONNAISSANCE DE CAUSE PROVISoire

Confirmation des experts désignés comme membres du Comité d'étude des produits chimiques provisoire

Note du secrétariat

1. A sa sixième session, le Comité de négociation intergouvernemental a, par la décision INC-6/2, créé un organe subsidiaire provisoire, dénommé Comité d'étude des produits chimiques provisoire, composé de 29 experts dans la gestion des produits chimiques désignés par les gouvernements et nommés par le Comité de négociation intergouvernemental, sur la base des régions visées par le mécanisme de consentement préalable en connaissance de cause provisoire. Ces experts se répartissent comme suit : six d'Afrique, cinq d'Asie, six d'Europe, cinq d'Amérique latine et des Caraïbes, trois du Proche-Orient, deux d'Amérique du Nord et deux du Pacifique Sud-Ouest.

2. A la même session du Comité de négociation intergouvernemental, les groupes régionaux du

- UNEP/FAO/PIC/INC.7/1.

K00194038 110700

mécanisme de consentement préalable en connaissance de cause provisoire ont choisi les pays devant siéger au Comité d'étude des produits chimiques provisoire parmi la liste des pays qui participaient au mécanisme de consentement préalable en connaissance de cause provisoire. Il s'agit des pays suivants : a) Afrique : Cameroun, Ethiopie, Gambie, Maurice, Maroc et Afrique du Sud; b) Asie : Chine, Inde, Indonésie, Japon et Népal; c) Europe : Finlande, Allemagne, Hongrie, Pays-Bas, Fédération de Russie et Turquie; d) Amérique latine et Caraïbes : Barbade, Brésil, Chili, Equateur et El-Salvador; e) Proche-Orient : Egypte, Qatar et Soudan; f) Amérique du Nord : Canada et Etats-Unis d'Amérique; g) Pacifique Sud-Ouest : Australie et Samoa.

3. Dans sa décision INC-6/2, le Comité de négociation intergouvernemental a décidé que les 29 gouvernements choisis devraient désigner officiellement lesdits experts et communiquer leur nom et leurs qualifications aux Parties au Comité de négociation intergouvernemental, par l'intermédiaire du secrétariat. Les experts siègeraient en qualité de membres intérimaires du Comité d'étude des produits chimiques provisoires, en attendant la confirmation officielle de leur nomination par le Comité de négociation intergouvernemental à sa septième session.

4. Pendant la période intersession, tous les pays chargés de désigner des experts pour le Comité d'étude des produits chimiques provisoire ont communiqué officiellement la liste des experts au secrétariat. Le secrétariat a ensuite transmis le nom et les qualifications des experts à toutes les Parties au Comité de négociation intergouvernemental dans le document UNEP/FAO/PIC/ICRC.1/INF/3, distribué comme document de séance à la première session du Comité d'étude des produits chimiques provisoire, tenue à Genève du 21 au 25 février 2000.

5. Les experts suivants ont été désignés :

Afrique

Cameroun	M. Dudley Achu Sama Coordonnateur du Programme national sur la sécurité chimique
Ethiopie	M. Tequam Tesfamariam Responsable, Pollution de l'environnement et déchets dangereux Equipe de gestion Direction de la protection de l'environnement
Gambie	Mme Fatoumata Jallow Ndoye Coordonnatrice du Réseau des services techniques Direction nationale de l'environnement
Maurice	M. Ravinandan Sibartie Consultant, maladies professionnelles Ministère de la santé
Maroc	M. Mohamed Ammati Professeur Institut agronomique et vétérinaire Hassan II
Afrique du Sud	M. Jan Ferdinand Goede Ingénieur écologue principal Centre Sasol SHE

Asie :

Chine	Mme Yong-Zhen Yang Directrice du Département central Institut de réglementation des produits agrochimiques
-------	--

Inde	M. R.R. Khan Directeur de la gestion des substances dangereuses Ministère de l'environnement et des forêts
Indonésie	M. Kasumbogo Untung Assistant spécial pour les questions d'environnement mondial Auprès du Ministre de l'environnement
Japon	M. Masayuki Ikeda Professeur honoraire de l'université de Kyoto Kyoto Industrial Health Association
Népal	M. Bhakta Raj Palikhe Responsable de l'homologation des pesticides Ministère de l'agriculture
<u>Europe :</u>	
Finlande	M. Marc Debois Administrateur principal, Direction générale de l'environnement Commission européenne
Allemagne	M. Reiner Arndt Directeur de département Institut fédéral de la sécurité et de la santé professionnelles
Hongrie	M. Tamás Kömives Directeur Institut de protection des plantes
Pays-Bas	M. Karel A. Gijbertsen Conseiller en politiques Ministère du logement, de l'aménagement de l'espace et de l'environnement
Fédération de Russie	M. Boris Kurlyandski Directeur Registre russe des substances chimiques et biologiques Potentiellement toxiques
Turquie	Mme Nida Besbelli Directrice du département de recherche sur les substances toxiques Ministère de la santé
<u>Amérique latine et Caraïbes :</u>	
Barbade	Mme Beverly Wood Spécialiste des questions scientifiques Laboratoire national d'analyses
Brésil	Mme Sandra de Souza Hacon Professeur consultant Université fédérale Fluminense

Chili	M. Julio C. Monreal Chef du département des programmes sur l'environnement Ministère de la santé
Equateur	Mme Mercedes Bolanos Granda Consultante SESA Chef de la Division de normalisation
El Salvador	Mme Flor de Maria Perla de Alfaro Conventions internationales sur l'environnement Ministère de l'environnement et des ressources naturelles
<u>Proche-Orient :</u>	
Egypte	M. Mohammed El Zarka Chef de la Division de l'environnement et du développement Fonds social pour le développement
Qatar	M. Hassan A. Al-Obaidly Vice-Président Comité des produits chimiques dangereux
Soudan	M. Azhari Omer Abdelbagi Directeur de l'Administration Département de la protection des cultures, université de Khartoum
<u>Amérique du Nord</u>	
Canada	M. William James Murray Responsable principal Agence de réglementation et de gestion des pesticides
Etats-Unis d'Amérique	Mme Cathleen Barnes Directrice des programmes internationaux Bureau des programmes sur les pesticides, Agence de protection de l'environnement
<u>Pacifique Sud-Ouest :</u>	
Australie	M. Ian Coleman Directeur de la Section de l'élaboration des politiques Ministère de l'agriculture, des pêches et de la foresterie
Samoa	M. William J. Cable Chef du Service des pesticides Ministère de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la météorologie

6. Les coordonnées ainsi que les qualifications détaillées de chaque expert, telles que reçues par le Secrétariat, figurent dans le document UNEP/FAO/PIC/INC.7/INF/2.

MESURE QUI POURRAIT ETRE PRISE PAR LE COMITE DE
NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL

7. Suite à la décision prise à la sixième session, le Comité voudra peut-être examiner l'information

relative aux qualifications des experts et confirmer officiellement la nomination de chaque expert en adoptant le projet de décision figurant dans l'annexe au présent document.

Annexe

Projet de décision INC-7/... Confirmation de la nomination des membres du Comité d'étude des produits chimiques provisoire

Le Comité de négociation intergouvernemental,

Rappelant sa décision INC-6/2, dans laquelle il avait indiqué que les 29 gouvernements qu'il avait retenu devaient désigner officiellement des experts pour le Comité d'étude des produits chimiques provisoire et devaient en outre communiquer leur nom et leurs qualifications aux Parties au Comité de négociation intergouvernemental, par l'intermédiaire du secrétariat, pour le 15 septembre 1999, et que lesdits experts siègeraient en qualité de membres intérimaires du Comité d'étude des produits chimiques provisoire, en attendant la confirmation officielle de leur nomination par le Comité de négociation intergouvernemental à sa septième session,

1. Décide de nommer officiellement les 29 experts ci-après, désignés par les gouvernements cités au paragraphe 1 de la décision INC-6/2, pour siéger en tant que membres du Comité d'étude des produits chimiques provisoire :

Afrique

Cameroun	M. Dudley Acu Sama
Ethiopie	M. Tequam Tesfamariam
Gambie	Mme Fatoumata Jallow Ndoye
Maurice	M. Ravinandan Sibartie
Maroc	M. Mohamed Ammati
Afrique du Sud	M. Jan Ferdinand Goede

Asie

Chine	Mme Yong-Zhen Yang
Inde	M. R.R. Khan
Indonésie	M. Kasumbogo Untung
Japon	M. Masayuki Ikeda
Népal	M. Bhakta Raj Palikhe

Europe

Finlande	M. Marc Debois
Allemagne	M. Reiner Arndt
Hongrie	M. Tamas Kömives
Pays-Bas	M. Karel A. Gijbertsen
Fédération de Russie	M. Boris Kurlyandski
Turquie	Mme Nida Besbelli

Amérique latine et Caraï bes

Barbade	Mme Beverly Wood
Brésil	Mme Sandra de Souza Hacon
Chili	M. Julio C. Monreal
Equateur	Mme Mercedes Bolanos Granda
El Salvador	Mme Flor de Maria Perla de Afaro

Proche-Orient

Egypte	M. Mohammed El Zarka
Qatar	M. Hassan A. Al-Obaidly
Soudan	M. Azhari Omer Abdelbagi

Amérique du Nord

Canada
États-Unis d'Amérique

M. William James Murray
Mme Cathleen Barnes

Pacifique Sud-Ouest

Australie
Samoa

M. Ian Coleman
M. William J. Cable

2. Réitère les dispositions de la décision INC-6/2 relative à la durée du mandat et aux attributions des experts.
